

Nos Honoraires de *Transaction*

(À la charge de l'acquéreur, (montants TTC au taux actuel de TVA 20,00 %))

GARAGE, PARKING

Forfait

2 500,00 € TTC

IMMEUBLES ET LOGEMENTS D'HABITATION

Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 5 000€ TTC
De 50 001 € à 100 000 €	9 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 % TTC
De 200 001 € à 250 000 €	7 % TTC
De 250 001 € à 300 000 €	6 % TTC
Plus de 300 000 €	5 % TTC

Rapport d'Évaluation immobilière

Hors signature de mandat (succession, donation ...)

500,00 € TTC

Nos Honoraires de Location

(À la charge de l'acquéreur, (montants TTC au taux actuel de TVA 20,00 %)

1) BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 06 JUILLET 1989

Honoraires de réalisation de l'état des lieux (Bailleur) 3€ / m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (Locataire) 3€ / m²

Copropriété en Syndic Sogestra

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail (Bailleur) 9€ / m²
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail (Locataire) 9€ / m²

Copropriété en Syndic autre

Honoraires de visite, du bail constitution du dossier, rédaction (Bailleur) 10€ / m²
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail (Locataire) 10€ / m²

2) BAUX DE STATIONNEMENT : Parking / Garage

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail (Bailleur) 125,00€
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail (Locataire) 125,00€

3) BAUX COMMERCIAUX

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte, État des lieux (à la charge du preneur) 12% du loyer annuel TTC

4) BAUX PROFESSIONNELS

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte, État des lieux (à la charge du preneur) 15% du loyer annuel TTC

Nos Honoraires de *Gestion Locative*

(À la charge de l'acquéreur, (montants TTC au taux actuel de TVA 20,00 %)

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE à la charge du propriétaire

Pourcentage calculé sur la base des loyers encaissés

Prestations incluses : Gestion des encaissements et reversement des loyers, établissement des quittancements, suivi des locataires, règlement des factures, taxes et des appels de fonds émis par le syndic.

Honoraires de gestion courante hors parc syndic

Studio – F1	10,8 % TTC
F2	10,2 % TTC
F3	9,6 % TTC
F4	9,0 % TTC
F5 et +	8,6 % TTC

Honoraires de gestion courante – syndic Sogestra

Studio – F1	10,2 % TTC
F2	9,6 % TTC
F3	9,0 % TTC
F4	8,6 % TTC
F5 et +	7,8 % TTC

Cotisations d'assurance Loyers Impayés GLI

Applicable sur les montants des loyers encaissés

2,4% TTC

GESTION TECHNIQUE

Honoraires de gestion des travaux ne relevant pas de l'entretien courant

Sans l'assistance d'un Maître d'œuvre	7,2 % TTC
Avec l'assistance d'un Maître d'œuvre	2,4 % TTC
Suivi des autres travaux supérieurs à 5000€ HT	4,8 % TTC
Réception de travaux hors suivi	100 €/heure

PROCEDURES ET FONCIER

Demande de subvention ANAH	
Demande d'emprunt	
État préparatoire de déclaration des revenus fonciers - Lots isolés	
Forfait annuel de 1 à 3 lots	60€ TTC
Forfait annuel de 4 à 10 lots	84€ TTC
Forfait annuel plus de 11 lots	132€ TTC
État préparatoire de déclaration des revenus fonciers - Immeuble entier	240€ TTC
Commande des diagnostics obligatoires et suivi (nouveaux mandats)	30€ TTC
Vacation horaire AG, expertise, conciliation ...	117,60 €/heure

HONORAIRES EN COURS DE BAIL – COLOCATION

A la charge du bailleur et du nouveau locataire

Changement de locataire en cours de location	9 € /m2/occupants
Changement de locataire en cours de location sans entremise	7 € /m2/occupants
Honoraires de visite du locataire, constitution du dossier, rédaction du bail	9€ / m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m²